



Datum / Date: 13/06/2016
Uur / Heure: 11:18
Vraag / Question: n° 12346

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires
Étrangères et Européennes, concernant le nouveau plan de la Commission
européenne pour lutter contre la crise migratoire.
- déposée le 7 juin 2016**

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et Européennes,

Actuellement, 86% des réfugiés et personnes déplacées dans le monde vivent dans des pays pauvres, impliquant pour ces derniers des conditions de survie extrêmement précaires, qui les poussent bien souvent risquer le tout pour le tout et tenter de rejoindre l'Europe.

A cet égard, la Commission européenne a fait part de son intention d'intervenir le plus en amont possible dans la gestion de cette crise migratoire en mettant sur la table une série de nouvelles réponses, axées sur la prévention et l'anticipation de nouvelles arrivées sur le sol européen.

Il serait ainsi prévu de renforcer les fonds alloués aux pays d'accueil de première ligne hors-UE, de mettre en place des partenariats approfondis en coopération avec certains pays, notamment d'Afrique, afin de stimuler l'investissement privé dans ces régions. L'objectif est donc de financer des projets pour améliorer le sort des réfugiés et pays d'accueil, et renforcer la coopération avec les pays qui assureront le plus efficacement la surveillance de leurs frontières.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous m'informer plus en détail des États avec lesquelles un renforcement de la coopération en matière d'asile et de migration pourrait être envisagé, ainsi que des formes que pourrait prendre celle-ci ?
- La position de la Belgique est-elle à ce jour favorable au « plan d'investissement majeur » tel que proposé par la Commission européenne ? Existe-t-il déjà un calendrier spécifiant la date à laquelle ce nouveau plan pourrait-il se voir concrétisé ?

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et européennes, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Projet de réponse à la question orale n°12346 de la Députée Kattrin JADIN à Monsieur Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères et Européennes, concernant le nouveau plan de la Commission européenne pour lutter contre la crise migratoire.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la communication de la Commission visant à mettre en place un nouveau partenariat avec les pays tiers en matière de migration.

La communication n'a été publiée que le 7 juin dernier et il est dès lors trop tôt que pour exprimer une position belge définitive sur tous les éléments de cette proposition, plusieurs points devant être clarifiés avec la Commission. De manière générale, la Belgique se félicite toutefois de la volonté de la Commission européenne de développer une approche globale de la migration en prenant aussi pleinement en compte sa dimension externe. Une gestion efficace des flux migratoires requiert en effet une coopération plus étroite avec les pays d'origine et les pays de transit et une utilisation de l'ensemble des instruments disponibles à cet effet. L'idée de partenariats mérite en ce sens d'être approfondie, même si les modalités doivent évidemment en être examinées. L'initiative doit en tout cas s'inscrire dans le strict respect de nos obligations relatives aux droits de l'homme et du droit humanitaire.

La Commission européenne propose de conclure dans un premier temps des partenariats avec la Jordanie et le Liban et d'explorer la meilleure manière de renforcer la coopération avec la Tunisie. Elle propose aussi de lancer des négociations en vue d'un partenariat avec le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Mali et l'Éthiopie et d'être prêt à soutenir le gouvernement libyen d'entente nationale dans les efforts qu'il déploie pour gérer les flux de migration irrégulière. La Commission met ainsi l'accent sur la route migratoire en provenance d'Afrique. D'autres routes méritent toutefois une attention, notamment celles en provenance d'Afghanistan, du Pakistan ou du Bangladesh.

Un autre objectif important de la communication de la Commission est de s'attaquer aux causes profondes des migrations en favorisant notamment les investissements dans les pays d'origine. Nous souscrivons pleinement à cet objectif, mais nous attendons davantage d'éclaircissements de la Commission, notamment sur les moyens de financer le fonds d'investissement qu'elle prévoit à cet effet et sur l'articulation entre ce nouvel instrument et les instruments financiers existants.